



PROJECT MUSE®

Entre le mil et le franc

Piché, Victor, Cordell, Dennis

Published by Presses de l'Université du Québec

Piché, Victor & Cordell, Dennis.

Entre le mil et le franc: Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso.

Presses de l'Université du Québec, 2015.

Project MUSE., <https://muse.jhu.edu/>.



➔ For additional information about this book
<https://muse.jhu.edu/book/43842>



POSTFACE

LE TRANSNATIONALISME ET LA MONDIALISATION DES FLUX MIGRATOIRES BURKINABÈ FACE AUX CRISES IDENTITAIRES EN CÔTE D'IVOIRE, DE 1990 À NOS JOURS

COMME L’AFFIRME AVEC JUSTESSE SIDIKI COULIBALY
dans la préface du présent ouvrage :

[...] les résultats montrent que la migration entre la Côte d’Ivoire et la Haute-Volta au cours de ces 100 ans est restée circulaire même si le nom du pays d’origine change une première fois, de Haute-Volta à Haute-Côte d’Ivoire, et une deuxième fois, de Haute-Volta à Burkina Faso, et que les volumes, les politiques migratoires, les facteurs explicatifs, les stratégies des individus, des ménages, des communautés, le genre et les durées de séjour se sont transformés tout au long de ces 100 ans¹.

1. Voir la page VIII.



L'histoire racontée dans cet ouvrage s'arrête à l'année 2000. Les choses ont-elles vraiment changé au cours des 15 dernières années ? De toutes les façons, si, dans l'ensemble, les stratégies migratoires des Burkinabè demeurent axées sur la circulation, un certain nombre de nouveaux phénomènes sont apparus depuis l'année 2000. Au-delà de la continuité, les nouveaux modèles migratoires qui semblent se dessiner méritent d'être soulignés.

La parution du présent ouvrage se situe dans un contexte où les lieux de production du savoir sur les migrations se sont multipliés au Burkina Faso. En effet, les institutions traditionnelles responsables des études scientifiques de la population (Université, CNRST², INSD, etc.) font face à une production croissante de travaux universitaires (mémoires et thèses), de communications et autres publications scientifiques de plus en plus pointues issues de stagiaires ou d'étudiants des centres de formation professionnels en administration, en diplomatie ou en santé qui ont inclus dans leurs curricula des enseignements en migrations internationales. Ce foisonnement documentaire mal diffusé³ se situe paradoxalement dans la conjoncture actuelle du retournement des flux migratoires et de l'adoption des politiques de développement et de coopération du Burkina qui prennent en compte sa diaspora. En effet, le pays fait face à des enjeux nouveaux suscités par la détérioration du contexte sous-régional marqué par la crise en Côte d'Ivoire où les politiques publiques ont donné naissance à des dérives nationalistes. Discours idéologiques de stigmatisation des étrangers, tracasseries policières et expulsions d'étrangers ont été utilisés. Ces discours ont amené les populations burkinabè à user de stratégies de contournement, à élaborer de nouvelles astuces individuelles, familiales et collectives d'intégration ou de création de nouvelles filières migratoires faisant de la diaspora et des communautés transnationales burkinabè de nouveaux acteurs.

LA CÔTE D'IVOIRE EN CRISE : STIGMATISATION DES ÉTRANGERS ET ORGANISATION DES BURKINABÈ EN COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES

Yao Silvère Konan⁴ soutient que l'accueil des immigrés/étrangers en Côte d'Ivoire est une variable importante de la politique socioéconomique de ce pays. On observe une forte présence des immigrés au sein de la population et de l'économie ivoirienne.

2. CNRST = Centre national pour la recherche scientifique et technique.
3. Cela dit, l'ouvrage de Piché et Cordell fait une large place à cette documentation comme en témoigne la bibliographie.
4. Y. S. Konan, « Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire : une analyse différentielle de la communauté burkinabè », *Migrations société*, 144(24), 2012. Voir aussi O. Dembelé, « La construction économique et politique de la catégorie "étranger" en Côte d'Ivoire », dans M. Le Pape et C. Vidal (dir.), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, 2002, p. 123-171.

Les immigrés burkinabè constituent la proportion la plus importante (plus ou moins la moitié) des communautés étrangères résidentes : 52,3 % en 1975, 49,7 % en 1988 et 54,3 % en 1998 (RGP-75, RGPH-88, RGPH-98). Ils sont, au dernier recensement en Côte d'Ivoire, au nombre de 2 238 548, représentant près de 15 % de la population résidente en 1998 (RGPH-98) (RGP = Recensement général de la population ; RGPH = Recensement général de la population et de l'habitat). Ces données alimentent le débat sur le « seuil de tolérance⁵ » et les fantasmes des hommes politiques qui se sont servis de l'immigration comme enjeu important de la campagne électorale, en le présentant comme « un facteur de risque pour la stabilité et la sécurité de la société ». D'où l'émergence du concept de l'ivoirité utilisé pour traduire la différenciation avec l'étranger ou le migrant et pour ainsi stigmatiser ces derniers⁶. Ceux-ci sont, de fait, soumis aux discriminations administratives nées avec l'instauration des cartes de séjour définies par le décret n° 90-443 du 29 mai 1990 portant application de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire⁷. L'allochtone ainsi établi est désormais perçu, dans l'ouest et le sud-ouest ivoirien, comme un accapareur des terres même si celles-ci ont été acquises grâce à la bienveillance des autorités politiques et des « tuteurs⁸ ». Mais on le dépouille légalement en aliénant son patrimoine. En effet, la révision des instruments juridiques, à la fin des années 1990, sur le code foncier rural fait de la terre une propriété des communautés villageoises.

5. Voir Conseil économique et social, « Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil du tolérable est largement dépassé », *Politique africaine*, 78, 2000, p. 70-74, <<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-2-page-70.htm>> ; et la virulente réaction de T. Moriba, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », *Politique africaine*, 78, 2000, p. 75-93, <<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-2-page-75.htm>>. Voir aussi A. Babo, *L'étranger en Côte d'Ivoire : crises et controverses autour d'une catégorie sociale*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; C. Bouquet, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de géographie*, 630, 2003, p. 115-145.
6. Voir *Organisation internationale pour les migrations – OIM, Les frontières en Côte d'Ivoire : historique, défis et stratégie pour une meilleure régulation du flux migratoire*, Genève, OIM, 2009.
7. Voir A. Babo et Y. Droz, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation », *Cahiers d'études africaines*, 192, 2008, p. 741-764 ; J.-P. Chauveau et K. B. Samuel, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre-Terre*, 11, 2005, p. 247-264 ; J.-P. Chauveau, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », dans J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur et E. Léonard (dir.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, 2010, p. 105-140.
8. Voir A. Babo, « The crisis of public policies in Côte d'Ivoire : Land law and the nationality trap in Tabou's rural communities », *Africa*, 83, 2013, p. 100-119 ; J.-P. Colin et F. Ruf, « Une économie de plantation en devenir », *Revue Tiers Monde*, 207, 2011, p. 169-187 ; A. Babo, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », *Alternatives Sud*, 17, 2010, p. 95-118 ; C. Beauchemin, « Les migrations et l'éffritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? », *Critique internationale*, 28, 2005, p. 19-42.

Il s'ensuit la multiplication des exactions et des entraves à la libre circulation des personnes, contrevenant de fait au protocole de la CEDEAO du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement⁹. Cette situation, qui n'est pas unique sur le continent, incite le président de la Banque africaine de développement (BAD), Donald Kaberuka, à plaider vivement, à l'ouverture des 49^e Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement pour la libre circulation des Africains sur leur continent¹⁰, estimant anormal que les étrangers puissent circuler plus librement en Afrique que les Africains, d'autant que cela entrave l'économie et les affaires. « J'attends, avec intérêt, dit-il, le jour où sera instauré un passeport africain. Ce n'est pas une affaire de sentiment liée à notre africanité. C'est une façon d'approfondir le marché intérieur de l'Afrique, plateforme indispensable à plus de croissance économique et de prospérité. »

Dans cette perspective, la Banque africaine de développement (BAD) a décidé de collaborer avec la Commission de l'Union africaine afin de supprimer les principales entraves à la libre circulation des personnes et de renforcer les échanges commerciaux intra-africains, en vue de contribuer à lutter contre le chômage en Afrique. Le président de la commission de la CEDEAO, M. Kadré Désiré Ouédraogo, pour sa part, annonce durant la même période que la Commission « a lancé le processus de révision de son protocole phare sur la libre circulation pour éliminer l'exigence d'un titre de séjour qui a été une source de discrimination et de harcèlement de citoyens de la Communauté¹¹ ».

Ce qui est en cause ici, c'est le rapport à l'espace des migrants et le défi qui se pose aux États-nations ouest-africains dans leur prérogative de réguler les territoires issus des découpages hérités des anciennes puissances coloniales et confirmés par le principe de l'intangibilité des frontières (*uti possidetis juris*)¹². En effet, selon Catherine Coquery-Vidrovitch¹³, l'État-nation en Afrique résulte d'une triple combinatoire : construction de l'État, constitution d'une *nation* et *choix politique commun*, qui assure l'adéquation entre l'État et la nation dans un système accepté

9. Voir S.-P. Zogo Nkada, « La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la CEMAC et de la CEDEAO », *Revue internationale de droit économique*, 25, 2011, p. 113-136 ; L. Kabbanji, « Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest », *Études internationales*, 42(1), 2011, p. 47-71 ; A. Babo, *L'étranger en Côte d'Ivoire, op. cit.*
10. « "Prendre notre destin en main" – discours d'ouverture du président de la BAD, Donald Kaberuka, à l'occasion des Assemblées annuelles 2014 », <<http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/masters-of-our-destiny-opening-statement-by-the-afdb-president-donald-kaberuka-at-the-2014-annual-meetings-13151>>.
11. « La CEDEAO va revoir son protocole sur la libre circulation », <<http://news.abidjan.net/h/498259.html>>.
12. Voir A. Beaudouin, *Uti possidetis et sécession*, Paris, Dalloz, 2011 ; A. Benmessoud Tredano, *Intangibilité des frontières et espace étatique en Afrique*, Paris, LGDJ, 1989 ; T. Van Minh, « Remarques sur le principe de l'intangibilité des frontières », dans *Peuples et États du tiers-monde face à l'ordre international*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 51-108.
13. C. Coquery-Vidrovitch, « De la nation en Afrique noire », *Le Débat*, 84, 1995, p. 118-133.

par l'ensemble, c'est-à-dire, *grosso modo*, démocratique. L'État-nation procède par affectation identitaire des individus en usant du pouvoir régalien qui lui est reconnu d'octroyer sa nationalité ou de la refuser. L'histoire de l'État-nation est, en définitive, celle d'une relation dialectique entre exclusion et intégration, entre rejet et acceptation de l'Autre. On pourrait penser que les frontières de l'Afrique posent plus de problèmes « par ce qu'elles regroupent que par ce qu'elles recourent¹⁴ ».

Si, comme le souligne Habermas¹⁵, l'humanité est entrée dans l'ère des sociétés postnationales dans la mesure où l'État-nation ne joue plus son rôle intégrateur, on peut formuler l'hypothèse que les lois restrictives sur les migrations, la nationalité et les droits des étrangers conduisent les populations migrantes, en Afrique de l'Ouest, à réfléchir à une nouvelle conception des territoires qui engloberaient plusieurs États. Cette situation pose de nouveaux défis et s'oppose aux politiques qui ont sacralisé les frontières¹⁶. Ainsi, la crise économique et les effets des programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire ont transformé les identités territoriales en identités ethniques au mépris des considérations historiques et sociales.

La Côte d'Ivoire est devenue, de fait, un maillon dans la configuration des réseaux migratoires burkinabè. On peut, néanmoins, distinguer sur son territoire d'importants flux migratoires de colonisation vers l'ouest des primo-migrants d'étrangers ouest-africains anciennement installés dans l'est du pays ou dans les villes du sud. Cette sorte d'ascension sociale leur permet de muer leur statut de métayers ou d'ouvriers en propriétaires d'exploitations agricoles. Grâce à cette situation économique nouvelle qui favorise suffisamment l'accumulation de ressources, conjuguée à la situation sociopolitique délétère, les migrants investissent dans des exploitations de régions à fort potentiel économique dans leur pays d'origine.

Les affrontements récurrents entre Burkinabè et Ivoiriens dans l'ouest de la Côte d'Ivoire alimentent les flux de retour au pays amorcés au début des années 1990 avec comme paroxysme de la crise les affrontements de Tabou en 1999¹⁷ et le déclenchement de la rébellion ivoirienne en septembre 2002. Devenus les boucs émissaires d'une crise politique ayant abouti à la partition du pays, les Burkinabè subissent les exactions des milices progouvernementales et des forces

14. M. Foucher, *Fronts et frontières*, Paris, Fayard, 1991, p. 157.

15. J. Habermas, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000.

16. Voir D. Nassa, *Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au nord de la Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 2005 ; R. Pourtier, « Nommer l'espace. L'émergence de l'État territorial en Afrique Noire », *L'Espace géographique*, 4, 1996, p. 293-304 ; Hien [P. Claver], *Le jeu des frontières en Afrique occidentale, cent ans de situations conflictuelles au Burkina Faso actuel (1886-1986)*, thèse d'histoire, Paris, Université Paris I, 1996.

17. Voir J.-P. Colin et F. Ruf, *op. cit.* Voir aussi le film documentaire produit par l'organisation non gouvernementale belge Prévention génocides, *Côte d'Ivoire, la pouidière identitaire*, et réalisé par une équipe de sociologues conduite par Benoît Scheuer après des enquêtes de terrain, qui permet de saisir les tensions autour des questions foncières et les récriminations des différentes communautés présentes en Côte d'Ivoire.

de l'ordre. Pour plusieurs, le salut ne repose que sur le retour forcé dans leur pays d'origine où ils deviennent une nouvelle catégorie sociodémographique, celle des « rapatriés ». Ils se distinguent des migrants de retour¹⁸ qui ont anticipé la crise et sont rentrés définitivement au pays. Mais la pression de ce surcroît brutal de la population sur les ressources dans les zones rurales d'installation créent des malentendus avec les populations d'accueil.

Ils se sont installés en grande majorité, contrairement aux prévisions, dans des provinces dont ils n'étaient pas originaires. Initialement envisagée par les autorités comme une zone de transit pour les rapatriés, comme d'ailleurs toutes les zones frontalières, la commune de Niangoloko a vite été transformée en destination finale. De nombreux rapatriés vont utiliser le tutorat et le mouvement associatif pour s'installer dans les différents villages et un peu partout dans l'ensemble de la zone du Sud-Ouest¹⁹.

L'inversion brutale des flux migratoires modifie la structure démographique des Burkinabè en Côte d'Ivoire. Silvère Konan remarque, à juste titre :

[...] la population burkinabè a le taux de masculinité le plus élevé. Ce taux est passé de 119 à 126 pour 100 femmes de 1998 à 2008. [Cela] pourrait être dû au retour des femmes et enfants au Burkina suite aux crises récurrentes que la Côte d'Ivoire a connu entre 1999 et 2008. Par ailleurs, [...] les Burkinabè sont relativement plus jeunes que les Ivoiriens. Leur moyenne d'âge était de 22 ans en 2008 contre 21 ans en 1998²⁰.

Ainsi, selon les recherches menées depuis le milieu des années 1990²¹, se constituent des communautés transnationales même si ce mouvement semble avoir été amorcé depuis la période coloniale avec les diasporas des pays sahéliens.

18. Amorcée par le gouvernement du Burkina à la suite de la mutinerie et des ratonnades des Burkinabè, l'opération de rapatriement volontaire Bayiri s'était fixé pour objectif de les ramener au pays, lesquels après un transit à Ouagadougou devaient rejoindre leur village d'origine. Les migrants de retour sont les personnes rentrées volontairement par leurs propres moyens. La plupart se sont installées dans les zones agricoles fertiles de l'ouest et du sud-ouest du Burkina ou la pression foncière entraîne des conflits. Pour les travaux plus exhaustifs, se référer aux résultats d'enquêtes de terrain menées par Mahamadou Zongo. Voir aussi les publications suivantes : P. Hochet et L. Arnaldi di Balme, « La dialectique de l'étranger. La construction des relations contradictoires à l'étranger à la croisée des institutions coutumières et des politiques publiques dans l'Ouest du Burkina Faso », *Autrepart*, 64, 2013, p. 55-70 ; S. Bredeloup, « Réinstallation à Ouagadougou des "rapatriés" burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 217, 2006, p. 185-201. Sur les migrations de retour, voir V. Petit (dir.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, Centre population et développement (CEPED), 2007.
19. M. Zongo, « Niangoloko, un carrefour migratoire au Nord de la Côte d'Ivoire », *Hommes et migrations*, 1279, 2009, p. 88-102.
20. Y. S. Konan, *op. cit.*
21. Voir D. Ouédraogo, « Les migrations burkinabè sous la révolution démocratique et populaire, continuité ou rupture ? », dans D. Cordell et al. (dir.), *Population, reproduction, sociétés : perspectives et enjeux de démographie sociale. Mélanges en l'honneur de Joel W. Gregory*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1993, p. 329-350.

Mahamadou Zongo²² renforce cette idée de communauté transnationale. Il observe un éclatement des familles sur au moins trois espaces de vie : le village d'origine (Burkina Faso), le village en Côte d'Ivoire et le village dans l'ouest ou le sud-ouest du Burkina Faso. La complexité de ces mobilités entraîne « dans leurs modes d'organisation des rapports tout aussi complexes entre sédentarité et mobilité²³ ». Tarrius parle de « territoires circulatoires²⁴ ». Ce schéma peut se complexifier davantage, si l'on considère les migrations transgénérationnelles avec le mouvement migratoire particulier des enfants nés en migration, les *diaspos* (ou *taboussés*, acculturés parce que nés à l'étranger, dans les langues nationales, ou « métis culturels ») qui reviennent étudier dans les universités burkinabè ou s'installer dans le pays d'origine de leurs parents²⁵. Les *diaspos* constituent un groupe homogène qui, à tort ou à raison (à la suite du comportement de certains d'entre eux), se considère comme une élite sociale, ce qui provoque des difficultés d'intégration dans la société burkinabè. Peut-être conviendrait-il de distinguer, malgré tout, la discrimination administrative – à laquelle ils font face – liée au soupçon sur leurs origines, des problèmes identitaires inhérents à leur attachement à leur pays de naissance : la Côte d'Ivoire, pour la très grande majorité. Ils font donc face à des préjugés, voire au rejet, d'une partie de la société burkinabè²⁶, ce qui les conforte dans le développement de réflexes identitaires qui confinent au communautarisme ou les pousse à s'insérer dans des réseaux professionnels. Le mouvement associatif est devenu un refuge contre l'ostracisme pour les diasporas qui, en même temps, s'enferment dans cette identité territoriale. Le problème fondamental, pour la société Burkinabè, réside dans

22. M. Zongo, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapports avec le pays d'origine », *Politique africaine*, 90, juin 2003, p. 113-126.
23. Cette réflexion d'Alain Tarrius (*Les fourmis d'Europe : migrants riches et migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales ») est citée dans E. Ma Mung, M. K. Dora, M. A. Hily et F. Loyer, « La circulation migratoire, bilan des travaux. Synthèse », *Migrations études, revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France*, 84, décembre 1998, p. 1-12.
24. A. Tarrius, « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », dans M. Hirschorn et J.-M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 1996, p. 103-114 ; A. Tarrius, « Les circulations transnationales », dans G. Cortès et L. Faret (dir.), *Intérêt et faisabilité de l'approche des territoires des circulations transnationales*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 43-51.
25. Voir M. W. Batenga, « Le milieu universitaire de Ouagadougou : l'insertion des étudiants burkinabè venant de la Côte d'Ivoire », dans C. Coquery-Vidrovitch et al. (dir.), *Être étranger et migrant en Afrique au xx^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 325-338 ; L. Kibora, « La question "diaspo" à Ouagadougou », dans I. Mandé (dir.), *Le Burkina Faso contemporain : racines du présent et enjeux nouveaux*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 83-103.
26. Voir M. Zongo, « Les diaspos au Burkina Faso : les parents à problème », *Pambazuka News*, 12, 30 août 2006, <<http://pambazuka.org/fr/category/comment/36667>> ; D. J.-M. Palm, « Les "Diaspos" au Burkina Faso », *L'événement*, 1^{er} février 2013, <<http://www.evenement-bf.net/spip.php?article463>>.

leur nombre et leur visibilité. Cette situation est le fait d'une nouvelle donne des migrations burkinabè : la Côte d'Ivoire n'est plus seulement un lieu de destination, mais aussi un pays de départ.

LA CÔTE D'IVOIRE ET LA REDISTRIBUTION DES FLUX MIGRATOIRES

À la suite de la crise économique qui touche nombre d'États de la région, le climat sociopolitique à l'égard des étrangers se dégrade. En Côte d'Ivoire, le « miracle » ivoirien est renvoyé au passé. Tracasseries et expulsions massives d'étrangers se multiplient depuis les années 1990. On observe une forte propension au repli identitaire et un recul des accords de circulation signés par les États au sein des institutions communautaires. Les acteurs politiques stigmatisent l'étranger en jouant délibérément sur la confusion entre nationalité et citoyenneté. Pour les Burkinabè, la crise politique qui intervient, en Côte d'Ivoire, après la disparition du président Houphouët-Boigny en 1993 inaugure une période de grandes difficultés qui se traduit par l'inversion des flux migratoires avec le retour de 365 997 Burkinabè entre 2002 et 2004 dans le cadre de l'opération Bayiri²⁷. De plus en plus, les migrants utilisent l'espace ivoirien comme lieu de départ vers de nouvelles destinations en Afrique centrale et australe, les pays arabes et les États-Unis. L'Italie, principalement, puis la France, accueillent les populations originaires du centre-est du Burkina Faso.

Si les recherches sur les migrations burkinabè se focalisent davantage sur la Côte d'Ivoire, l'analyse s'intéresse moins aux flux qu'à l'intégration des communautés au sein de la société ivoirienne et aux effets induits pour le pays d'origine. Pour les Burkinabè, la Côte d'Ivoire était, depuis le début de la colonisation, un creuset de cheminements migratoires contrastés comme le démontrent les chapitres de cet ouvrage. Selon de nombreux auteurs, surtout inspirés par les approches de Samir Amin sur le développement inégal, cette situation s'explique par la faiblesse des capitaux investis dans les régions sahéennes et par l'absence d'un marché local de main-d'œuvre.

Le schéma classique fondé sur les facteurs d'attraction ou de rejet (*push and pull factors*) apparaît ainsi de moins en moins opératoire à la suite des mutations socioéconomiques depuis les années 1980 et des rapports des migrants à leur communauté d'origine. Ceux-ci finissent par passer des retours alternatifs dans leur pays d'accueil à des mobilités accentuées vers d'autres pays. La Côte d'Ivoire serait ainsi devenue pour les Burkinabè un pays de transit et un espace de rebondissement où les migrants s'insèrent, après accumulation d'un pécule, dans les réseaux mis en place par leurs communautés pour atteindre d'autres pays à l'instar des Bissa (Italie, Afrique du Sud, États-Unis, etc.). On peut l'observer

27. Voir PNUD et Bureau international du travail – BIT, *Rapport général des travaux du séminaire sur l'intégration*, Ouagadougou, PNUD et BIT, novembre 2005, cités dans L. Kibora, *op. cit.*, p. 85-98.

à travers les récits de vie des migrants installés ailleurs dans le monde et des données empiriques glanées dans les discussions ou dans la presse. À l'instar de Benoît Hazard (dont je fais cas), des travaux systématiques sont encore à faire.

Une bonne proportion de migrants burkinabè installés au Gabon s'est principalement constituée avec des flux migratoires provenant de la diaspora de Côte d'Ivoire. Historiquement, la convention de main-d'œuvre signée entre le Gabon et le Burkina n'a pas connu l'effet escompté à cause de la tergiversation des autorités burkinabè à satisfaire les demandes de leurs homologues gabonais. Ce pays a accueilli de nombreux travailleurs qualifiés en quête d'un mieux-être et est devenu, par la suite, une porte d'entrée en Afrique centrale (Cameroun, Guinée équatoriale, Congo, etc.). Il contribuera, à l'instar des autres pays, principalement en Afrique de l'Ouest, à la réorientation des flux migratoires burkinabè dans les pays arabes où se rendent de nombreux arabisants en quête de formations secondaire et postsecondaire. Les difficultés liées aux conditions de vie et au processus d'intégration, notamment l'absence des titres de séjour, oblige beaucoup de Burkinabè à continuer leur parcours migratoire en Europe, particulièrement en Italie. Ils constituent, dans ce pays, avec les migrants originaires du Centre-est, une diaspora active. Celle-ci est la plus importante communauté burkinabè d'Europe, un peu plus de 8 000 ressortissants environ, si l'on en croit les estimations de l'ambassadeur Mamadou Cissoko en 2005²⁸.

Les têtes de pont y exercent une grande influence sur les nouveaux venus et structurent leur communauté non seulement pour une meilleure intégration en Italie, mais aussi pour canaliser les ressources en faveur des régions d'origine de ces migrants. Ces migrants sont pour la plupart des ouvriers agricoles ou travaillent dans différents secteurs d'activité dans les grandes villes (Milan, Turin, Rome). Ils n'hésitent pas à poursuivre leur cycle migratoire dans des réseaux structurés en Europe du Nord, en Allemagne, en Afrique du Sud ou aux États-Unis, comme l'ont mis en exergue les travaux de terrain de Benoît Hazard²⁹ et Mahamadou Zongo³⁰, notamment à travers les transferts financiers. Ils entretiennent des relations assez soutenues avec leurs parents

28. Voir S. N. Coulibaly, « Les Bissa d'Italie », *Sidwaya Plus*, 22 août 2005, <<http://www.lefaso.net/spip.php?article9114>>.

29. B. Hazard, « Réinventer la ruralité », *Cahiers d'études africaines*, 198-200, 2010, p. 507-528; B. Hazard, *L'aventure des Bissa dans les ghettos de « l'Or rouge » (Burkina Faso-Italie) : trajectoire historique et recomposition des réseaux migratoires burkinabè dans la région des Pouilles*, thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, 2007.

30. « Cette thèse décrit l'organisation de réseaux migratoires reliant la province du Boulgou (Burkina Faso) à l'Italie et s'attache à cerner une "culture migrante" en discutant, tour à tour, le cadre des études transnationales et les méthodes d'analyse des réseaux. À partir d'une enquête multisituée, elle révèle le redéploiement inédit d'une migration circulaire dans le cadre d'une transmigration initiée depuis la Côte d'Ivoire et dessine la trajectoire d'une société locale dans le champ migratoire burkinabè en Italie. » Z. Mahamadou, « *L'italian dream* : côté cours. L'effet des transferts financiers des émigrés bissa en Italie sur les villages dans la province Boulgou (Burkina Faso) », *Les Annales de l'Université de Ouagadougou*, série A, 8, 2009, p. 397-419.

restés en France où se trouve, pour des raisons historiques, une des plus anciennes communautés d'Europe. Paradoxalement, le recensement de la population française de 2008 en dénombrait un peu moins de 3 500³¹. Cela contraste avec les données globales sur l'émigration au Burkina et le battage médiatique.

Pourtant, la trajectoire de cette communauté est intéressante à analyser, parce que les données empiriques laissent voir deux séquences qu'on situe autour des années 1980. La première vague de travailleurs est majoritairement constituée du personnel de maison ou d'ouvriers spécialisés. Ces travailleurs ont, généralement, suivi leurs employeurs de retour du service de coopération ou d'anciens colons qui ont vendu leurs propriétés. Cette population est majoritairement installée dans le sud de la France (Côte d'Azur, Corse, etc.). Les rares étudiants et stagiaires qui se sont installés dans ce pays l'ont fait pour des raisons de convenances personnelles ou pour des raisons politiques. Cette catégorie qui n'avait pas de problèmes d'intégration sur le marché de l'emploi dans son pays vu les besoins du secteur public subit les affres des programmes d'austérité avec la contraction des offres d'emploi. Cette population hautement qualifiée, comme les religieux et les artistes, s'accroît. Dorénavant, elle se dissémine sur tout le territoire français et non plus dans les villes universitaires.

Malgré l'absence d'enjeux au regard du nombre des migrants, la France et le Burkina ont signé, en janvier 2009, un accord sur la gestion concertée des flux migratoires et du développement solidaire. Cet accord a été ratifié par le Burkina en 2009 et par la France en 2011. Les motivations profondes se fondent sur la politique intérieure française, la manipulation de l'opinion. Cet accord relève des pressions diplomatiques exercées sur le Mali, pays voisin du Burkina, qui refuse de participer aux tractations malgré le poids de sa communauté en France. Dans les textes, cet accord s'est voulu généreux notamment en prévoyant la régularisation annuelle de « sans-papiers » résidant en France qui peuvent justifier d'une promesse d'embauche, de preuve de ressources et d'hébergement. Mais les difficultés d'exécution des termes de l'accord montrent suffisamment ses limites³².

Dans les faits, la France est un pays de moins en moins attirant pour les Burkinabè, dont une minorité qui y est formée éprouve de plus en plus le désir de tenter l'aventure en Amérique du Nord. Cette « nouvelle frontière » est localisée sur la façade est du continent nord-américain dans un axe constitué par les villes de Montréal, New York, Washington et leurs régions. Cette population jeune est non seulement constituée de migrants blasés de l'Europe à la suite de

31. Voir le Tableau CD-MF3 – Étrangers selon le sexe, la catégorie de population et la nationalité détaillée, <http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=pop-immigree-pop-etrangere-2008>.

32. Les plus amers sont les « sans-papiers » qui ne voient pas leurs démarches aboutir. Le président du Collectif burkinabè des sans-papiers en France (CBSPF) donne des explications dans une interview au site web d'information lefaso.net : <<http://www.lefaso.net/spip.php?article44669>>.

ses politiques restrictives et du discours politique ambiant, mais est attirée également par les mirages des programmes des services américains d'immigration, d'Immigration Canada et d'Immigration Québec. Beaucoup de stagiaires et d'étudiants, après leurs études en Europe, préfèrent venir s'installer également dans ces deux pays pour des raisons d'opportunité d'emploi. Au Canada, le nombre de Burkinabè a plus que doublé en 10 ans pour s'établir à 1 380 personnes³³. Entre 5 000 et 6 000 Burkinabè vivaient aux États-Unis en 2009³⁴. Ce nombre est, paradoxalement, supérieur à celui des Burkinabè vivant en France.

En somme, comme cela a été abondamment démontré dans le présent ouvrage, malgré un siècle de reproduction des stratégies migratoires générées à l'époque coloniale et reconduites après les indépendances, les migrations burkinabè du ^{xxi}e siècle se logeront davantage à l'enseigne du transnationalisme et de la mondialisation.

Issiaka Mandé

Professeur

Université du Québec à Montréal

33. Au recensement canadien de 2006, seuls 660 immigrants dont 290 résidents permanents burkinabè étaient admis. <<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=89424&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=72&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF#archived>>. Les données de l'enquête sur les ménages de 2011 dénombrent 1 380 Burkinabè dont 710 hommes et 675 femmes. <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=01&Data=Count&SearchText=canada&SearchType=Begins&searchpr=01&A1=All&B1=All&Custom=&TABID=1>>.
34. « On a une communauté forte de 5 000 à 6 000 ressortissants. La grande majorité se trouve à New York et sa région. La deuxième zone de concentration, c'est la région de Washington. À ceux-là, il faut ajouter d'autres régions moins peuplées. C'est une communauté très dynamique. Les principales zones de concentration sont organisées en communauté de Burkinabè. Ces communautés mènent des activités culturelles, des activités de solidarité à l'endroit des Burkinabè qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'administration, sur le plan social, sur le plan de l'intégration même dans la société américaine. Ces activités complètent l'action de l'ambassade sur le terrain parce que notre rôle est de protéger, encadrer, conseiller les Burkinabè qui résident dans ce pays. » Interview de l'ambassadeur Ernest Parmanga Yonli dans l'article « Les Burkinabè face à l'immigration clandestine aux USA », *Fasozine*, 28 juillet 2009, <<http://www.fasozine.com/les-burkinabe-face-a-limmigration-clandestine-aux-usa/>>.